

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt deux
- **en exercice :** 12 le vingt sept juin à dix-huit heures trente
- **présents :** 10 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 12 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2022

Présents : Mesdames Janina WALBRECQ, Catherine VINCENT, Messieurs Eric VALOIS (Pouvoir de Philippe LE CAM), Julien BONNEMENT, Thierry DELEGLISE, Thierry MICHEL et Thomas LESUEUR.

Suppléants présents : Messieurs Fabrice BONNARD (Pouvoir d'Alexandra STRAZEL), Gauthier BONNEMENT (Pouvoir de Paméla CRAPPIER), Alexandre DELATTRE (Pouvoir de Sarah HERRIBERRY et Elodie FREIRE JORGE)

Excusés : Mesdames Sarah HERRIBERRY (Pouvoir à Alexandre DELATTRE), Elodie FREIRE JORGE (Pouvoir à Alexandre DELATTRE), Alexandra STRAZEL (Pouvoir à Fabrice BONNARD), Paméla CRAPPIER (Pouvoir à Gauthier BONNEMENT), Monsieur Philippe LE CAM (Pouvoir à Eric VALOIS)

Secrétaire de séance : Thierry DELEGLISE

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement convention UFOLEP 2022-2023 (N°9/2022)

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2022-2023.

Après prise de contact avec Madame Azeronde Claudie, la proposition tarifaire reste à 27€ de l'heure, augmentation de 1€ par rapport à cette année.

Le volume horaire annuel est d'environ 238h (7 classes élémentaires 34 semaines x 1h), ce qui correspond à une dépense de 6426€.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2022-2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante. La somme est prévue au budget à l'article 6218.

3. Centre aéré 2022 : Décision d'ouverture (N°10/2022)

Monsieur le Président propose d'ouvrir un accueil de loisirs durant les vacances d'été pour les enfants de 3 à 12 ans.

Des inscriptions ont été ouvertes fin mai, en voici le résultat.

Le budget prévisionnel a été mis à jour avec ces derniers éléments. Un tableau est présenté donnant la participation prévisionnelle des communes en fonction des enfants inscrits.

Pour rappel, la participation des communes l'an dernier était de 7,5€. Le tableau ci-dessous a été fait en prenant une participation à 8€.

	Nombre d'enfants inscrits à la date du 22 juin			Nombre de journées sur la période	Participation prévisionnelle (8€/ jour / enfant)
	Semaine du 11 (4 jours)	Semaine du 18 (5 jours)	Semaine du 25 (5 jours)		
Pronleroy	3	3	3	9	336
Montiers	6	4	4	14	512
Léglantiers	7	7	7	21	784
Wacquemoulin	3	1	0	4	136
La Neuville-Roy	6	13	16	35	1352

Monsieur le Président propose que le syndicat prenne en charge l'ouverture d'un accueil de loisirs dans les locaux du RPC pour les enfants de 3 à 12 ans administrés des communes membres du syndicat ou scolarisés au RPC sur l'année scolaire 2021-2022. Ouverture du 11 au 29 juillet (soit 14 jours) de 8h à 18h avec restauration obligatoire le midi.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs d'été.

4. Centre aéré 2022 : Approbation du règlement intérieur (N°11/2022)

Monsieur le Président informe qu'un nouveau règlement intérieur a été rédigé pour l'accueil de loisirs de juillet 2022. A terme, ce règlement prendra en compte tous les accueils de loisirs de l'année.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **VALIDE** le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de juillet 2022 et **AUTORISE** le Président à publier ce règlement.

5. Centre aéré 2022 : Contrats d'Engagement Éducatif (N°12/2022)

Monsieur le Président informe les membres de la nécessité de recruter des animateurs pour le centre de loisirs de juillet 2022.

Le besoin est de 2 animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir 2 postes Contrats d'engagement Éducatif (CEE) pour la période du 8 au 31 juillet et **AUTORISE** le Président à signer les contrats.

6. Centre aéré 2022 : Contrats à durée déterminée (N°13/2022)

Monsieur le Président informe les membres de la nécessité de recruter une directrice pour le centre de loisirs de juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, **DECIDE** d'ouvrir 1 poste en Contrat à durée déterminée en tant qu'Animateur pour la période du 8 juillet au 31 juillet et **AUTORISE** le Président à signer les contrats.

7. Centre aéré 2021 : Validation de l'avenant pour l'assurance (N°14/2022)

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de souscrire un avenant à notre assurance Multirisque pour couvrir le centre de loisirs de juillet 2022.

Le devis établi pour 40 enfants par semaine par la MAIF est de 54,93€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité **VALIDE** la proposition de la MAIF et **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

8. Contrats animateur pour la rentrée de septembre 2022 (N°15/2022)

Monsieur le Président propose d'ouvrir trois postes pour l'année scolaire 2022-2023.

Le contrat PEC est un contrat aidé d'un minimum de 20h/sem, la personne recrutée doit se former pendant la durée de son contrat. L'aide de l'Etat se monte pour notre syndicat à 45% des charges de cet emploi sur la base d'un 20h.

Monsieur le Président a pris contact avec Pôle Emploi qui encourage ce type de contrat et propose d'ouvrir un contrat à 22h/sem.

Les besoins demandent également l'ouverture de trois contrats à durée déterminée (26h/sem, 27h/sem et 32h/sem) pour surcroît d'activité pour l'encadrement des activités périscolaire et cantine pour l'année 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 26h00

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 27h00

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 32h00

et 1 contrat PEC de 22h00 pour la période allant du 1er Septembre 2022 au 31 août 2023 et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois et à signer la convention avec Pôle Emploi

9. Approbation du règlement intérieur 2022-2023 modifié (N°16/2022)

Monsieur le Président informe du passage des factures aux familles hors régie depuis le mois de juin 2022.

Désormais les familles envoient leur paiement directement à la trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée. Le protocole PayFip mis en place permet de mettre à jour automatiquement l'espace famille de notre site.

Par contre, aucun protocole ne permet au syndicat de suivre les paiements par chèque. La méthode serait alors de vérifier chaque compte famille sur Hélios pour savoir si un chèque a été encaissé et de faire une saisie manuelle sur notre site.

Monsieur le Président présente l'analyse des paiements depuis janvier 2022

Montant des paiements par type

CESU	Chèque	PayFip CB	PayFip Prél	SEPA	Total
305	1.584	23.945	1.743	29.084	56.661
1%	3%	42%	3%	51%	

Nombre de paiements par type

CESU	6	1%
Chèque	13	2%
PayFip CB	230	43%
PayFip Prél	17	3%
SEPA	267	50%
Total général	533	

Monsieur le Président propose de supprimer le paiement par chèque bancaire à compter de septembre 2022 pour simplifier la gestion.

Pour cela, il propose de modifier l'article 8 comme suit

Article 8 : Règlement

Pour toutes les familles disposant d'un accès au portail Internet, les factures seront envoyées par mail entre le 5 et le 10ème jour du mois.

Pour les familles ne disposant pas d'accès, la facture leur sera remise au format papier entre le 5 et le 10ème jour du mois.

Après le 15 du mois, nous n'acceptons plus aucune réclamation sur le mois précédent.

Les paiements doivent se faire au plus tard le 10 du mois. **Une majoration de 0.8% par mois pourra être appliquée aux factures ayant plus de 30 jours de retard.**

Les familles peuvent payer en chèques CESU (uniquement pour les services d'accueil), en chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, par carte bancaire ou Prélèvement via l'application PayFIP ou par prélèvement automatique après avoir signé l'autorisation de prélèvement. (Débit le 20 du mois)

Le paiement se fait directement auprès de la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée, le syndicat n'accepte aucun paiement.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, veuillez contacter sans tarder le Président
Les enfants des familles qui ne sont pas à jour de leurs règlements se verront refuser l'accès aux services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **VALIDE** le nouveau règlement intérieur 2022-2023 et **AUTORISE** le Président à le diffuser.

10. Convention ENT Oise avec le SMOTHD (N°17/2022)

Comme évoqué lors du dernier conseil syndical, les enseignants du regroupement souhaitent mettre en place l'ENT ONE à la rentrée prochaine.

Monsieur le Président a repris contact avec le SMOTHD pour avoir les éléments en jour.

Nous devons signer une convention avec la SMOTHD qui héberge la solution et qui s'occupe de l'ouverture des comptes et de l'assistance utilisateur.

Le coût annuel est calculé sur la base du nombre de comptes élèves à raison de 1,55€ HT

Le coût annuel serait de l'ordre de 500€.

Monsieur DELATTRE regrette que les enseignants n'utilisent plus que l'ENT pour mettre les devoirs, les enfants devant solliciter les parents pour avoir accès à un écran pour savoir les devoirs qu'ils ont à faire. Le point sera abordé au conseil d'école pour demander à ce que les devoirs continuent d'être notés dans les cahiers de texte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, **VALIDE** l'adhésion au SMOTHD pour la mise en place pour le RPC Les Hirondelles de l'ENT ONE et **AUTORISE** le Président à signer les documents

11. Informations diverses

-Monsieur le Président informe de la tenue de Challenges sportifs les 21 et 23 juin sur le stade de La Neuville-Roy. Le Syndicat a été sollicité et a fourni des médailles pour chaque enfant.

-Monsieur le Président informe que le Conseil d'école se tiendra le 28 juin à 18h

-Monsieur le Président informe que les familles sont invitées les 1er et 5 juillet pour une présentations de spectacles/chants des classes. Monsieur le directeur a demandé au syndicat de fournir tables, bancs et une sono.

-Monsieur le Président informe que les classes ont pu faire leur sortie scolaire, tout s'est bien passé.

-Monsieur le Président informe avoir rencontré le directeur suite aux inscriptions pour l'an prochain.

Les effectifs restent stables. Il en profite pour remercier Madame Derozier pour les années passées à La Neuville-Roy, qui partira en retraite cette année. Une autre enseignante a participé au mouvement cette année. Une nouvelle enseignante a été nommée. L'organisation des classes et les listes d'élèves seront affichées le jeudi 7 juillet. Une visite du RPC a été organisée le samedi 18 juin en présence des 2 enseignantes de PS.

-Monsieur le Président informe du Courrier de la Région concernant les Bus, l'information n'est pas très claire, mais au vu de la pénurie de chauffeurs, la Région souhaite se concentrer sur sa mission principale. Point à surveiller notamment pour les bus du midi.

-Monsieur le Président informe avoir rencontré des élus qui se projettent sur la création d'un syndicat pour la construction d'un groupe scolaire.

-Monsieur le Président informe du Courrier de la CCPP qui collecte les informations sur les prestations de fournitures de repas afin d'imaginer une mutualisation au niveau du territoire et notamment pour faciliter les approvisionnements locaux.

-Monsieur le Président évoque la situation du personnel du syndicat. Les plannings 2022-2023 ont été transmis mi-juin, chacun a pu me faire un retour et accepte ce planning.

- Monsieur le Président informe d'une nouvelle procédure du syndicat SNUTER-FSU, le mémoire de leur avocat Oppodium a été distribué aux membres. Le syndicat soumettra au comité technique de septembre un projet de délibération pour acter l'annualisation des agents.
- Monsieur le Président informe qu'une réunion avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises se tiendra le 6 juillet pour traiter quelques points sur le bâtiment.
- Monsieur le Président informe que depuis juin les factures aux familles sont envoyées hors-régie, le nouveau protocole a été mis en place. Il informe également du courrier reçu début mai de la part de la trésorerie annonçant un changement de méthode pour les poursuites d'impayés.
- Monsieur le Président distribue aux membres la situation des comptes du syndicat à fin juin
- Monsieur le Président informe avoir reçu via la commune de Pronleroy un courrier de la CNRACL devant une validation de période pour un ancien agent. Après avoir pris contact avec l'employeur actuel, la validation de période porte sur 6 jours au syndicat en 1998 !
- Monsieur le Président informe avoir récupéré des archives de l'école d'Angivillers.
- Monsieur le Président informe et regrette le vol de 2 vélos d'enfants constaté le 23 juin. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie.
- Monsieur le Président informe que 3 classes feront une sortie vélo le mardi 28 juin sur la journée et 3 classes feront une randonnée le lundi 4 juillet.
- Monsieur le Président informe qu'un échange a eu lieu le mercredi avec le centre de Loisirs de Mogneville, ce fut une belle réussite.
- Monsieur le Président informe avoir touché la subvention dans le cadre de l'appel à projet "Ecole numérique"

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 40

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 27 juin 2022 a comporté neuf délibérations.

2	Renouvellement convention UFOLEP 2022-2023	Délibération N°9/2022
3	Centre aéré 2022 : Décision d'ouverture	Délibération N°10/2022
4	Centre aéré 2022 : Approbation du règlement intérieur	Délibération N°11/2022
5	Centre aéré 2022 : Contrats d'Engagement Éducatif	Délibération N°12/2022
6	Centre aéré 2022 : Contrats à durée déterminée	Délibération N°13/2022
7	Centre aéré 2021 : Validation de l'avenant pour l'assurance	Délibération N°14/2022
8	Contrats animateur pour la rentrée de septembre 2022	Délibération N°15/2022
9	Approbation du règlement intérieur 2022-2023 modifié	Délibération N°16/2022
10	Convention ENT Oise avec le SMOTHD	Délibération N°17/2022

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Absent	Paméla CRAPPIER Absente	Catherine VINCENT Présente
	Pouvoir à Eric VALOIS	Pouvoir à Gauthier BONNEMENT	
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Absente	Sarah HERRIBERRY Absente	Alexandra STRAZEL Absente

	Pouvoir à Alexandre DELATTRE	Pouvoir à Alexandre DELATTRE	Pouvoir à Fabrice BONNARD
Thierry MICHEL Présent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Présent